

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE (excusée pour les rapports n°2021-99 à 109 – pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Richard HAAS)

Monsieur Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-104

TARIFS LOCATIONS SALLES GRAND PRE ET AUTRES SALLES MUNICIPALES POUR 2022

Rapporteur : Monsieur Eric Toulgoat, Adjoint en charge de la Vie associative, Sportive et Culturelle

Comme chaque année, je vous propose d'étudier la tarification des salles du Grand Pré, ainsi que des autres espaces de la Ville dont l'occupation est payante.

Pour rappel, les usages de la totalité des espaces polyvalents municipaux sont gérés depuis le Grand Pré.

Dans un souci permanent de garantir le meilleur service public possible, il convient de placer au niveau le plus judicieux les tarifs desdites locations et prestations.

Il est à noter qu'il y a un fort taux de fidélisation, partant d'une satisfaction d'accueil assez largement exprimée par les usagers.

L'exploitation des salles en 2021 s'est trouvée, comme en 2020, fortement perturbée par la crise sanitaire. Un nombre considérable de réservations a été annulé, stoppant la quasi-totalité des contrats de locations.

Nous notons toutefois que depuis septembre 2021, l'activité des locations est dynamique et toujours aussi diverse en termes d'usagers et natures d'événements accueillis, se traduisant par des recettes satisfaisantes.

Cependant, il est important de préciser que cela n'engendre pas nécessairement une augmentation des recettes car la nécessité de soutien de l'action associative, ou ayant vocation à intérêt communautaire, conduit à développer des partenariats.

➤ ***Rappel des modifications tarifaires appliquées au titre de l'exercice 2021***

- ✓ Pas d'augmentation des tarifs pour l'année 2021,
- ✓ Reconduction de la mise en place d'une réduction pour les locations multiples sur l'ensemble des salles selon les critères identiques à ceux déjà appliqués jusqu'alors pour la salle Prévert (10 % à la seconde location et 15 % à la troisième location).

➤ ***Proposition au titre de l'exercice 2022***

- ✓ Une augmentation de 1,5 % pour l'ensemble des salles.

Vous trouverez la nouvelle proposition tarifaire sur les bases indiquées dans les documents ci-joints.

Aussi, je vous propose :

- de vous prononcer favorablement sur les tarifs des salles municipales pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.